

	<b>PROCES-VERBAL</b>	
	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Du 29 JANVIER 2024 à 20h00</b>	Page 1 / 7

L'an deux-mil-vingt-quatre, le vingt-neuf janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AVOINE était réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, après affichage et convocation légale en date du 22 janvier 2024, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **GODOY Didier**,

#### **PRÉSENTS**

M. **GODOY** Maire

M. **LALOUETTE** – Mme **HENRY** – M. **DESBLACHES** – Mme **BERTAULT** – M. **PELOYE** – Adjoint au Maire  
Mmes **BERGMANN** – **DEPAIX** – MM. **FREJOUX** – **WERKMEISTER** – Mme **POUPARD** – MM. **MARTIN** – **AVICE** – Mme **LOIRAT** – MM. **CHARRIER** – **SORAIS** – Mme **MAZELLA** – Conseillers

#### **ABSENTE AYANT DONNÉ POUVOIR**

Mme **MAUGUIN** à M. **LALOUETTE**

#### **ABSENT**

M. **GRENIER**

**Secrétaire de séance : Mme Chantal BERGMANN**

**Procès-verbaux du 18/12/2023 et du 03/01/2024 : Approbation à l'unanimité.**

#### **Décisions prises depuis le dernier conseil :**

2023.12.18/65 : Contrat pour la prise en charge des animaux errants, morts et dangereux avec la société **FOURRIERE ANIMALE 37**.

2023.12.19/66 : Demande de subvention pour l'accueil d'un espace France Services et de l'agence postale au titre de la DETR pour l'année 2024. Montant des subventions demandé : 798.960,00 €

2023.12.22/67 : Décision annulée.

2023.12.26/68 : Demande de subvention pour l'accueil d'un espace France Service et de l'agence postale au titre du FDSR pour l'année 2024. Montant des subventions demandé : 599.180,00 €

2023.12.26/69 : Demande de subvention pour la reconstruction de l'Espace Hilaire Mureau au titre du FDSR Socle pour l'année 2024. Montant des subventions demandé : 819.806,00 €

2024.01.15/01 : Contrat de maintenance de l'horloge et des cloches de l'église avec l'entreprise **GOUGEON** pour un montant de 155 € H.T.

2024.01.15/02 : Contrat de maintenance du matériel informatique avec la société **JVS** à compter du 01/01/2024 pour un montant de 1794,41 € H.T.

2024.01.16/03 : Contrat de prestation pour le feu d'artifice 2024 avec la société **PYRO FETES** pour un montant de 22.900,00 € H.T

2024.01.22/04 : Contrat pour la création graphique du visuel du Festival Avoine Zone Groove 2024 avec la société **BIOPIC** pour un montant de 8.333,33 € H.T.

**M. GODOY aborde l'ordre du jour :**

- **Intercommunalité**
  - **Extension du siège de la CC-CVL – Autorisation de travaux sur les parcelles AL 903 et 770**

**Intervenant : Didier GODOY**

Le siège de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire (CC-CVL) est situé 32 rue Marcel Vignaud sur le territoire de la commune d'Avoine.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la CC-CVL était composée, au départ, de 4 communes. A ce jour, 19 communes la composent.

Cette évolution a entraîné, de fait, une croissance de personnels administratifs.

La configuration actuelle des bâtiments de la Communauté de Communes ne permet plus d'accueillir dans de bonnes conditions tout le personnel.

Aussi, un projet de restructuration/extension de la CC-CVL partiellement situé sur les parcelles privées communales cadastrées AL 903 et 770, est en cours.

Vu le plan de masse établi par l'architecte DLW de Nantes en octobre 2023,

Vu l'avis favorable de la commission « Bâtiments » réunie en date du 25 janvier 2024,

Il convient d'autoriser la CC-CVL à engager les travaux sur lesdites parcelles en l'absence actuelle de divisions parcellaires nécessaires à l'emprise foncière du projet.

Il est précisé qu'une esquisse du projet d'extension de la Maison Communautaire sera présentée prochainement.

Approbation à l'unanimité

- **Finances**
  - **Subvention Ecole Joliot Curie – Voyage Scolaire**

**Intervenante : Francine HENRY**

Il est présenté au Conseil le budget établi pour le voyage scolaire qui aura lieu du 16 au 20 septembre 2024, au Centre d'hébergement de ROUFFIAC (24), avec les élèves des 2 classes de CM de l'école Joliot Curie.

Le budget total estimé s'élève à 18.586,00 €.

Il est proposé de verser une subvention à hauteur de 50 % du montant total du voyage, soit la somme de 9.293,00 €.

Approbation à l'unanimité

- **Affaires Générales**
  - **Acquisition de la parcelle AH 369**

**Intervenant : Laurent LALOUETTE**

Suite à la proposition adressée par courrier le 9 janvier 2024 par l'agence LHERSONNEAU IMMOBILIER en faveur de M. et Mme ROUZIER Henri et ce, pour la cession d'une parcelle cadastrée AH 369 située sur le territoire de la commune.

Il est proposé de faire l'acquisition de ce terrain considéré comme une parcelle de bois d'une surface de 14 a 48 ca au prix de 600 € (six cent euros), auxquels s'ajouteront des frais d'agence à hauteur de 290 € (deux cent quatre-vingt-dix euros).

Pour : 17, Contre : 0, Abstention : 1

- **Personnel**

**Intervenant : Didier GODOY**

- **Création d'un poste au service technique dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC)**

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 1<sup>er</sup> février 2024.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention avec le prescripteur et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Approbation à l'unanimité

- **Création de postes non permanents lié à un besoin d'activité saisonnière – Service Technique**

Considérant la nécessité de renforcer les effectifs du service technique, Monsieur le Maire propose de créer :

- Deux emplois non permanents au cadre d'emplois des adjoints techniques, catégorie C, affectés à l'entretien des espaces verts et à la propreté urbaine à temps complet pour faire face à un besoin d'activité saisonnière à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 pour une durée de 6 mois chacun.
- Deux emplois non permanents au grade d'adjoint technique, catégorie C, affectés à l'entretien des espaces verts et à la propreté urbaine à temps complet pour faire face à un besoin d'activité saisonnier pour une durée de 3 mois chacun.
- Trois emplois non permanents au grade d'adjoint technique, catégorie C, affectés à l'entretien des espaces verts et à la propreté urbaine à temps complet pour faire face à un besoin d'activité saisonnier pour une durée de 2 mois chacun.

Approbation à l'unanimité

○ **Création poste accroissement temporaire d'activité au 01/02/2024 - Archiviste**

Considérant la nécessité de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la mise à jour de l'archivage.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi temporaire d'archiviste, à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 pour une durée de 3 mois, dans le grade d'assistant de conservation du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe, relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 28 heures.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'assistant de conservation du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe.

Approbation à l'unanimité

• **Travaux**

**Intervenant : Laurent LALOUETTE**

○ **Approbation Projet – Réhabilitation du Parc du Centre**

Dans le cadre de la réhabilitation du Parc du Centre, la Commission voirie-bâtiment du 25/01/2024 a émis un avis favorable au dossier « PROJET ».

A cet effet, il est présenté au conseil les aménagements et les travaux détaillés du Projet rédigé par l'entreprise LIGNE D'EAU dont l'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à la somme de 434.902,87 € H.T.

A la demande de M. CHARRIER et de Mme POUPARD, quant au calendrier prévisionnel des travaux ; ceux-ci les travaux démarreront en Septembre 2024 afin de laisser l'accès au parc durant la période estivale et pour une durée estimée à 4 mois.

Approbation à l'unanimité

○ **Approbation Projet – Façades PEREN-POIRIER**

Dans le cadre de la réfection des façades des 2 commerces, en faveur de l'association PEREN et le cabinet comptable POIRIER, la commission voirie-bâtiment du 25/01/2024 a émis un avis favorable.

A cet effet, il est présenté au Conseil le dossier Projet rédigé par l'entreprise Et Demain dont l'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à la somme de 70.212 € H.T.

Après une présentation détaillée des travaux, il est précisé que ces travaux s'étaleront sur une période de 2 mois et plus précisément après le 15 juin 2024 afin d'occasionner le moins de gêne possible aux occupants actuels.

Approbation à l'unanimité

○ **Approbation Projet - Réhabilitation de l'Espace Hilaire Mureau**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'Espace Hilaire Mureau, la commission voirie bâtiment du 25/01/2024 a émis un avis favorable au dossier « PROJET ».

A cet effet, il est soumis au Conseil le dossier « PROJET » dont l'estimation des travaux s'élève à la somme totale de 2.669.250,00 € H.T.

Il est précisé que la déconstruction interviendra au mois de Mai 2024. Des bungalows seront implantés dans l'espace vert face au tennis afin d'accueillir les occupants le temps des travaux.

Pour information, chaque occupant a reçu une solution d'hébergement.

Une demande de Permis de construire quant à l'implantation de ces bungalows sur le territoire de Beaumont-en Véron est en cours d'instruction.

A la demande de M. CHARRIER concernant les plans, il lui est précisé que ceux-ci figureront dans le compte-rendu de la commission « Voirie- Bâtiments » du 25 janvier dernier en cours de rédaction.

Approbation à l'unanimité

○ **Maîtrise d'œuvre pour la restructuration de La Poste – Architecte FARDIN  
Avenant N°1**

Le 26 Janvier 2024, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'accepter l'avenant 1 de la société Architecture FARDIN, pour une moins-value d'un montant de – 11.050,40 € H.T.

L'avenant vient compléter et préciser les modalités de rémunération définitive du maître d'œuvre. Le montant estimatif de base était de 1.100.000,00 € H.T. Le montant estimé par le Maître d'œuvre pour la phase Avant-Projet Définitif est arrêté à 856.000,00 € H.T soit une diminution de 7.8 %.

Montant initial du marché	102.300,00 € H.T
Montant de l'avenant n°1	-11.050,40 € H.T
Nouveau montant du marché	91.249,60 € H.T

Il est précisé que compte tenu des résultats d'une étude plus approfondie sur l'état général de la toiture, l'estimation initiale des travaux devait être revue à la baisse d'où cet avenant négatif.

Les travaux devraient démarrer en Mai 2024 pour une durée de 10 mois.

La commune souhaitait préserver l'activité du bureau de La Poste durant les travaux. Ces bureaux seront donc délocalisés dans les locaux au sein de l'Espace Culturel.

Approbation à l'unanimité

○ **Travaux de requalification de la RD 122 – Rue Lucien Rouzier et Création d'une voie verte – Lot 1 EUROVIA - Avenant N°1**

Le 26 Janvier 2024, la Commission d'Appel d'Offres a validé l'avenant n°1 relatif aux travaux de requalification de la RD 122 rue Lucien Rouzier et la création d'une voie verte en faveur de l'entreprise EUROVIA, pour un montant de 24.063,33 € H.T.

Cet avenant a pour objet :

Travaux	Montant H.T
Dispositif anti racinaire et débroussaillage des acacias	10.316,72 €
Suppression du géotextile	-706,86 €
Réalisation d'une couche d'imprégnation	7.526,40 €
Réalisation de travaux de fournitures de matériaux complémentaires pour adaptation et raccordement de l'eau pluviale	8.184,07 €
Suppression de caniveau à grille et prolongement du trottoir	-1.257,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>24.063,33 €</b>

Le montant initial du marché étant de 437.050,49 € H.T, l'avenant n°1 de 24.063,33 € H.T porte le marché à la somme de 461.113,82 € H.T.

Des précisions sont apportées quant au dispositif anti-racinaire qui tend à préserver l'enrobé en freinant les racines filantes des acacias présents sur ce secteur. La couche d'imprégnation quant à elle favorise la tenue des enrobés en milieu humide. Des busages de fossé ont été réalisés.

Les travaux d'enrobé sont programmés les 20 et 21 février sous réserve des conditions météorologiques, ceux-ci seront suivis dans un délai de 15 jours à 3 semaines de la pose des résines et des marquages au sol.

L'inauguration pourrait être proposée aux beaux jours.

Approbation à l'unanimité

- **Travaux de requalification de la RD 122 – Rue Lucien Rouzier et Création d'une voie verte – Lot 3 ESVIA - Avenant N°1**

Le 26 Janvier 2024, la Commission d'Appel d'Offres a validé l'avenant n°1 relatif aux travaux de requalification de la RD 122 rue Lucien Rouzier et la création d'une voie verte en faveur de l'entreprise ESVIA, pour un montant de 9.597,18 € H.T, pour le lot n°3.

Cet avenant a pour objet la fourniture et la pose de bornes pivotantes et amovibles en chêne pour un montant de 9.597,18 € H.T.

Le montant initial du marché étant de 52.875,00 € H.T, l'avenant n°1 de 9.597,18 € H.T porte le marché à la somme de 62.472,18 € H.T.

Approbation à l'unanimité

- **Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'Espace Hilaire Mureau – ATOME – Avenant N°1**

Le 26 Janvier 2024, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'accepter l'avenant 1 de la société ATOME, pour un montant de 10.355,53 € H.T.

L'avenant a pour objet la négociation du montant de rémunération définitive qui prend en compte l'évolution de l'étendue de la mission, son degré de complexité et le cout prévisionnel des travaux.

Montant initial du marché	332.917,50 € H.T
Montant de l'avenant n°1	10.355,53 € H.T
Nouveau montant du marché	343.273,03 € H.T

Approbation à l'unanimité

- **Régie générale et technique du Festival AZG – Avenant 1 LOUN'ART**

Dans le cadre du Festival Avoine Zone Groove, le 26 Janvier 2024, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable concernant l'avenant 1 de la société LOUN'ART.

L'avenant concerne des missions complémentaires suite à des modifications légales et des modifications de structures.

Les modifications concernent :

- L'audit réglementaire : analyse de sol et descentes de charges des appuis, et analyse des émergences sonores.
- La rédaction de la notice de sécurité et accessibilité.

Montant initial du marché	29.330,00 € H.T
Montant de l'avenant n°1	5.577,50 € H.T
Nouveau montant du marché	34.907,50 € H.T

Pour : 17, Contre : 0, Abstention : 1

- **Culture**

**Intervenante : Brigitte BERTAULT**

- **Contrat**

Il est présenté au Conseil Municipal le contrat suivant :

- Contrat de cession ASSOCIATION ENCLUME TOUR pour la prestation de « HAWAIIAN PISTOLEROS » » prévue le 30/06/2024 à 16h00 pour un montant de 3.000,00 € TTC.

Pour : 17, Contre : 0, Abstention : 1

- **Questions Diverses**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des remerciements qui lui ont été adressés :

- d'Isabelle GERVIER pour la gerbe adressée suite au décès de sa mère,
- de Fabienne COLBOC pour le travail réalisé au service de la population et du territoire.

M. Patrice CHARRIER sollicite des explications quant à l'annulation de la décision N°2023.12.22/67. Faute de retour du contrat de maintenance de la vidéoprotection de la société CITEOS, cette décision a fait l'objet d'une annulation.

Celle-ci sera reprise à réception du contrat sous une autre référence.

M. CHARRIER sollicite le bilan financier de l'édition 2023 du Festival AZG.

Ce dernier est en cours de finalisation, il sera présenté préalablement à la prochaine commission « Culture ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de séance,  
**Chantal BERGMANN**



Le Maire,  
**Didier GODOY**

